



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tikal Teak Cleaner - Liquid

n° CAS :

N° CE :

Numéro d'identification UE:

Numéro d'enregistrement REACH:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Détergent

Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Werkstrasse 6

D 22844 Norderstedt

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

Telefax: +49 40 526 30 60 5

Werkstrasse 6

D 22844 Norderstedt

Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Interlocuteur national

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone: +49 40 526 30 60 3

Renseignement fax: +49 40 526 30 60 5

E-mail (personne compétente): info@tikal-online.de

Site web: <http://www.tikal-online.com>

Service responsable de l'information:

Tikal Marine Systems GmbH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH

Téléphone: +49 40 526 30 60 3

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008:
Eye Irrit. 2; H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n°CAS:	Numéro d'identification UE:	N°REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
Alcool Alcoxylate		111905-53-4			1 - 5 %	Acute Tox. 4; H302
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	203-961-6	112-34-5	603-096-00-8	01-2119475104-44-0000	5 - 15 %	Eye Irrit. 2; H319
isotridécanol, éthoxylé	500-241-6	69011-36-5		01-2119976362-32-0000	1 - 3 %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

--	--	--	--	--	--	--

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Indications diverses

aucune

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Remarques générales:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation:** Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes:** Le contact direct peut causer une irritation des yeux.
- Nature du danger:** Provoque une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Informations pour le médecin:** Le contact direct peut causer une irritation des yeux.
- Traitement spécial:** Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

- Moyen d'extinction approprié:** Jet d'eau en aspersion. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Extincteur à sec.
- Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter le contact avec les yeux.

mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Indications diverses

aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 10-13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

aucune

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	TRGS 900	67 mg/m ³ ; 10 ml/m ³	1,5 (l)	EU, DFG, Y, 11

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	Richtlinie 2006/15/EG	10 ppm / 67,5 mg/m ³	15 ppm / 101,2 mg/m ³	

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n°CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur

PNEC Valeur

Substance:	n°CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée

aucune

Indications diverses

aucune

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : Formation d'aérosol. Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle

Protection corporelle appropriée : Combinaison. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition

aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide
Couleur: limpide
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:		1,06 g/cm ³	
Densité apparente:			Aucune donnée disponible
pH:		11,4	
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			Aucune donnée disponible
Point éclair:			Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):			Aucune donnée disponible
Explosibilité:			Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:			Aucune donnée disponible
Température d'ignition:			Aucune donnée disponible
Température de décomposition:			Aucune donnée disponible
Potentiel comburant:			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:			Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation:			Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:			facilement soluble.
Solubilité dans les corps gras:			Aucune donnée disponible
Soluble dans:	:		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:			Aucune donnée disponible
Viscosité:			Aucune donnée disponible
Test de séparation des solvants:			Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:			Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucune

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Agents réducteurs. Acide. Alcalis (bases).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

Indications diverses

aucune

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	LD50 oral (Ratte) 5660 mg/kg LD50 dermal (Kaninchen) 2700 mg/kg

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune information disponible.

Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau

légèrement irritant.

Effet irritant sur l'oeil

fortement irritant.

Effet irritant

légèrement irritant.

Indications diverses

aucune

Sensibilisation

Aucune information disponible.

toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Remarques générales

aucune

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

aucune

Observation diverses

aucune

Autres informations

aucune

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Écotoxicité

Substance:	n°CAS:	Écotoxicité
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	LC50 Fisch (96 h) 1650 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

aucune

Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Indications diverses

aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur. Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 11 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs

Code des déchets conditionnement: 15 01 05 - emballages composites

remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN / UN No.:

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport

Non dangereux selon les réglementations de transport

Proper Shipping name

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label:

Code de classification / Classification Code:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group:

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque:

catégorie de transport:

code de restriction en tunnel:

Réglementations particulières:

Quantité limitée (LQ):

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions:

Remark:

EmS-No:

MFAG:

Marine pollutant:

Special provisions:

Limited quantity (LQ):

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remark:

Limited quantity (LQ):

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

remarque:

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Marquage spécial de certaines préparations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

aucune

Règlement n°2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n°648/2004 sur les détergents

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Classe de stockage

10-13

Classe risque aquatique (WGK)

0 not a water pollutant

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger

319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune
